

Réf.	2022	031
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
17 06 2022	27 06 2022	19	14	19

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la Mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes. Séverine ARTUS, Catherine DUPONT, Emmanuelle DUVAL, Eléanore HENNOCQ, Gaële JOAO, Cécile MAINGONNAT et Anne-Rose NORDBERG

MM. Jérémie BRUNEL, Manuel CIPRES, Thierry DEGIVRY, Francis FRAPIER, Jean-Paul JACQUET, Thierry LAVAUD et Stéphane RABY

Absents ayant donné procuration à :

Marjorie DELANGUE a donné pouvoir à Jean-Paul JACQUET

Emmanuel GOBLET a donné pouvoir à Francis FRAPIER

Laurence JALABERT a donné pouvoir à Catherine DUPONT

Éric SCHMIDT a donné pouvoir à Thierry DEGIVRY

Géraldine MARCADÉ a donné pouvoir à Anne-Rose NORDBERG

Anne-Rose NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION À LA REGION ILE-DE-FRANCE « MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC » POUR LE PASSAGE EN TECHNOLOGIE LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que la Région Île De France subventionne les travaux de modernisation de l'éclairage (passage en led) de la Commune de Fontenay-lès-Briis. Ces travaux permettront de diminuer les consommations énergétiques.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif d'aide de la Région Île De France « Modernisation de l'éclairage public »

CONSIDÉRANT que les travaux de passage en LED de l'éclairage public sont éligibles à l'aide « Modernisation de l'éclairage public » de la région Île De France,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par **16** voix pour, **0** voix contre, **3** abstentions (ARTUS et JOAO et RABY).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une aide au titre de la modernisation de l'éclairage public à la Région Île De France,

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Île De France pour la modernisation de l'éclairage public,

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220622-2022_031-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

ADOPTE le plan de financement de l'opération et le calendrier de réalisation,

Plan de financement

Dépenses prévisionnelles

Coût de l'opération H.T.	81 903.49 € HT
Subvention Région « modernisation de l'éclairage public » (taux 30%) Taux majoré de 20% en cas d'extinction totale de l'éclairage public 5 heures par nuit sur la totalité de la commune. 50%	40 951. 75 € HT
Financement par la commune de Fontenay-lès-Briis	40 951. 75 € HT

Calendrier : Le projet est prévu au premier semestre 2023

S'ENGAGE à ne pas débiter l'exécution de l'opération avant que ce dossier soit déposé et validé par les services de la Région Île De France.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

PRÉCISE que les dépenses résultant de la présente opération seront inscrites au Budget de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire

Thierry DEGIVRY.



Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220622-2022_031-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022